
Adresse des administrateurs de Charente-Inférieure faisant passer l'extrait de procès-verbal de séance du 10 brumaire et l'arrêté de déchristianisation pris, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs de Charente-Inférieure faisant passer l'extrait de procès-verbal de séance du 10 brumaire et l'arrêté de déchristianisation pris, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41726_t1_0500_0000_5;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

taux précieux, d'élégantes broderies, d'armoiries éclatantes, et de tout ce qui aurait annoncé l'orgueil du maître et la condition de l'esclave; mais aujourd'hui elle n'est riche que par sa devise qui prononce vos droits et vos devoirs. Vous ne l'abandonnez jamais, brave et charmante jeunesse.

« Vivez en frères, en amis; respectez les lois; soyez soumis à vos chefs; adonnez-vous sans relâche aux exercices et aux évolutions, et, dans peu, joignant les connaissances militaires au courage et à la valeur, vous ferez trembler les ennemis de notre liberté : ils fuiront ou succomberont sous vos coups. »

Au citoyen Lhuillier, chef du bataillon, ci-devant procureur syndic.

« Vous qui avez donné pendant longtemps et constamment au sein de l'administration, des preuves du plus pur patriotisme, qui avez développé toute l'activité et les connaissances nécessaires aux fonctions difficiles et pénibles qui vous étaient confiées; vous dont l'âge et la santé favorisent le courage, et qui vous montrerez sûrement digne du choix que ces jeunes défenseurs ont fait de votre personne pour les commander, recevez le témoignage public de notre estime; je dirais de nos regrets, si la patrie n'avait à se féliciter de ce que vous vous armez pour sa défense; mais croyez que nos vœux vous suivront partout. »

Discours du citoyen Lhuillier, chef du bataillon, ci-devant procureur syndic du district.

« Sous cette bannière, les jeunes citoyens du bataillon qui m'est confié, seront invincibles; à son aspect, les esclaves des despotes pâliront, et soudain prendront la fuite. Les royalistes, les aristocrates et les fédéralistes seront anéantis, tous apprendront que dans les diverses parties de la République, le peuple français est debout contre les tyrans, que le jour de la vengeance est arrivé et que le glaive de la loi, trop longtemps suspendu, va frapper les têtes coupables.

« Je jure, au nom de cette brave jeunesse, tous nous jurons de conserver ce précieux dépôt.

(Ici les volontaires prêtent spontanément le serment.)

« Oui, ce drapeau dont les attributs caractérisent les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, fixera constamment ses regards et les miens, et sera le fanal à la faveur duquel nous marcherons avec courage et la plus mâle intrépidité contre les cohortes des puissances coalisées et les ennemis de notre révolution.

« Eh! pourrait-il en être autrement, en le recevant des mains d'une administration dont les sentiments et les soins pour tout ce qui intéresse le bien public, me sont si particulièrement connus. Je vous délaisse, chers et braves collègues, continuez avec le même zèle et la même constance vos travaux. La patrie, cette bonne mère, vous le commande, et je sais quel est son empire sur vous. Pour moi, je vais avec ces généreux défenseurs, courir une autre carrière, protéger vos personnes, vos propriétés, et cueillir les lauriers qu'ont cultivés et fait croître vos aînés. Vous me verrez bientôt revenir avec la branche

d'olivier; et alors, qu'il me sera doux de me retrouver au milieu de mes frères.

« Citoyens du district de Louhans, citoyens de cette ville, jamais vous n'aurez à rougir d'avoir donné votre nom à ce bataillon, tandis qu'il s'occupera à terrasser les ennemis en tous genres, veillez, surveillez l'intérieur, maintenez-vous dans cet état de paix, de calme et de concorde qui fait votre force, et fera constamment votre bonheur.

« Nous vous recommandons nos parents, prêtez-leur aide et assistance, favorisez-les de vos bons conseils, et qu'une main bienfaisante essuie les larmes de ceux d'entre eux qui, n'ayant pas le courage des femmes spartiates, pleureraient sur le sort de leurs enfants, qui auraient le bonheur de verser leur sang pour la patrie. »

Au citoyen Disson.

« Citoyen agent supérieur, votre activité, votre zèle et votre civisme sont connus, vous en avez donné des preuves à cette brave jeunesse, en vous occupant de ses effets d'habillement et d'équipement, elle a toute confiance en vous pour les voir compléter; vous venez de leur parler le langage du vrai républicain, ils l'ont bien entendu et leur conduite démontrera qu'ils en ont été pénétrés. »

Au porte-drapeau.

« Quant à toi mon brave frère d'armes, je te la confie cette bannière, que jamais tu ne rétrogrades avec elle; souviens-toi que tu ne dois point survivre, à sa perte, et que si, par la plus fatale des destinées, elle t'était enlevée, toute cette jeunesse belliqueuse, ainsi que son chef, n'existeraient plus. »

Par extrait :

LARIERE, secrétaire.

Les administrateurs du département de la Charente-Inférieure font passer l'extrait du procès-verbal de leur séance publique du 10 de ce mois; ensemble l'arrêté qu'ils ont pris relativement au fanatisme et à la superstition, qu'ils regardent comme ayant fait dans tous les temps, le malheur des peuples. Ils enjoignent aux fonctionnaires publics, commis, employés d'administrations et entrepreneurs d'ouvrages pour le compte de la République, dans leur ressort, de rester à leur poste, les neuf premiers jours de chaque décade. Les municipalités tiendront la main à ce que, pendant ces mêmes jours, les boutiques et ateliers soient ouverts : le dixième jour étant consacré au repos, nul ne pourra être contraint de travailler, à moins que le service public ne l'exige. Les directoires de district enverront dans la huitaine, à l'administration du département, la nomenclature des communes dont les noms rappellent la superstition ou la féodalité, avec leur avis sur ceux qu'il conviendrait d'y substituer : enfin ils invitent les Sociétés populaires à redoubler de zèle et d'activité, pour la propagation des principes qui doivent hâter l'anéantissement des préjugés de tout genre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique.